

**REGLEMENT DE L'OFFRE « REPAIR WEEK »**

**DU 20-03-2023 AU 27-03-2023 SUR [www.crosscall.com](http://www.crosscall.com)**

**(OFFRE RESERVEE AUX 200 PREMIERS CLIENTS)**

**PRESENTATION**

La société CROSSCALL (ci-après, « **CROSSCALL** »), société par actions simplifiée (SAS), au capital social de 450555,00 Euros, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 518 706 890, dont le siège social est situé à Aix en Provence (13290), 245 rue Paul Langevin, propose sur son site internet [www.crosscall.com](http://www.crosscall.com) (ci-après, le « **Site** ») une offre intitulée REPAIR WEEK (ci-après l' « **Offre** »), réservée aux clients du Site, dans les conditions définies ci-après.

L'Offre est accessible sur le Site du 20-03-2023 à 12h30 à épuisement des 200 premiers dossiers hors garantie.

La participation à l'Offre entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après le « **Règlement** »). Le présent Règlement est accessible via l'URL suivant : [https://docs.crosscall.com/public/OTHER/LEGAL/RULES/FR\\_reglement\\_offre\\_repair\\_week.pdf](https://docs.crosscall.com/public/OTHER/LEGAL/RULES/FR_reglement_offre_repair_week.pdf)

**I. DESCRIPTION DE L'OFFRE**

1. Pendant la Durée de l'Offre et sous réserve (i) d'une participation valide en complétant les formulaires (a) de participation et (b) de service après-vente disponibles sur le Site (ci-après les « **Formulaires** ») ainsi que (ii) des conditions définies au présent Règlement, CROSSCALL s'engage à prendre en charge gratuitement la réparation de votre smartphone ou tablette hors garantie, selon les modalités prévues à l'article IV (ci-après, la « **Dotation** ») et dans la limite de deux cents (200) réparations pour l'ensemble de cette opération.
2. Il est expressément entendu que la réparation proposée par CROSSCALL dans le cadre de l'Offre concerne uniquement les dommages et/ou défauts impactant les fonctionnalités globales et/ou essentielles de l'appareil, empêchant une utilisation normale de ce dernier. Ainsi, tout défaut et/ou dommage exclusivement esthétique et qui n'entraverait pas les fonctionnalités globales de l'appareil est expressément exclu de cette Offre.
3. Il est expressément entendu que la réparation proposée par CROSSCALL ne saurait s'apparenter à une remise à neuf de l'appareil, CROSSCALL s'engageant uniquement, dans les conditions du présent Règlement, à remettre en état de marche l'appareil, sous réserve (i) de la disponibilité des pièces nécessaires à cette opération, (ii) de la réparabilité de l'appareil, (iii) de la capacité pour CROSSCALL à procéder à la réparation, (iv) que le coût de la réparation n'excède pas le coût de remplacement du produit .
4. Conformément à l'article VIII, CROSSCALL se réserve le droit de reporter, modifier, annuler, écourter, ou prolonger l'Offre.

**II. DUREE DE L'OFFRE**

L'Offre est valable pour toute participation réalisée sur le Site du 20-03-2023 à 12h30 à épuisement des 200 dossiers hors garantie, dans les conditions du présent Règlement.

### **III. CONDITIONS D'ELIGIBILITE A L'OFFRE**

1. L'Offre est réservée à tout Client, non professionnel (i) personne physique, (ii) majeure au moment de sa participation, (iii) agissant à titre personnel en qualité de consommateur auprès de CROSSCALL, (iv) résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et, (v) disposant d'une adresse postale en France Métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse électronique valide.  
Sont considérés comme Clients au sens du présent Règlement, les personnes ayant acheté un smartphone ou une tablette directement sur le Site ou par l'intermédiaire d'un distributeur agréé.
2. Afin de pouvoir bénéficier de l'Offre, le Client doit :
  - Se rendre sur la page du jeu-concours : [https://www.crosscall.com/fr\\_FR/smartphones-reparables.html](https://www.crosscall.com/fr_FR/smartphones-reparables.html);
  - Compléter les Formulaires ;
  - Joindre une preuve d'achat (facture, ticket de caisse) correspondant à l'achat dans les conditions de l'Article III.1 ;
3. Chaque participant devra obligatoirement mentionner, en complétant les Formulaires, ses coordonnées complètes et avoir coché l'acceptation des présentes conditions de Règlement de Jeu. Toute adresse électronique erronée, illisible ou incomplète et/ou la non-acceptation des conditions du Règlement entraînera automatiquement la non prise en compte de la participation du Client. De même, CROSSCALL n'est pas responsable des fichiers corrompus, non-ouvrables ou non-transmissibles.
4. La participation se faisant à titre personnel, il est entendu que le Client ne pourra pas faire bénéficier un tiers de la Dotation reçue à l'occasion de sa participation à l'Offre.
5. IL NE SERA ACCORDE QUE DEUX (2) DOTATIONS MAXIMUM PAR FOYER (même nom et même adresse).

### **IV. CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE**

Sous réserve de respecter les conditions énoncées au sein du présent Règlement, le Client recevra la Dotation suivante :

Prise en charge des coûts de réparation de son smartphone ou de sa tablette hors garantie au moment de l'inscription à l'Offre (frais de transport, main d'œuvre et pièces détachées).

Le client devra se conformer à la procédure de prise en charge de la réparation suivante :

Le client devra retourner l'appareil à réparer auprès d'un dépôt en point relais au plus tard trente (30) jours après avoir effectué sa demande de SAV.

Après vérification de son éligibilité à l'Offre, l'appareil réparé sera retourné au Client à l'adresse mentionnée dans le formulaire de participation.

Crosscall se réserve le droit de ne pas réparer le produit si la réparation n'est pas techniquement faisable, si les pièces détachées ne sont pas disponibles et/ou si le coût de la réparation excède le coût de remplacement du produit. Si la réparation n'a pas pu être effectuée, le produit sera renvoyé au client et il recevra par email un code de remise de 20% valable sur le site crosscall.com, non cumulable avec d'autres offres en cours, pour se rééquiper. La Dotation ne pourra pas être convertie en numéraire ni faire l'objet d'un échange, sauf accord de CROSSCALL.

### **V. PUBLICATION DES BENEFICIAIRES DE L'OFFRE**

Le bénéficiaire de l'offre sera directement contacté par CROSSCALL par message électronique à l'adresse valide indiquée dans les Formulaires.

Il est entendu par le Client, que, à défaut (i) de la communication à CROSSCALL par l'intermédiaire des Formulaires des éléments indispensables à la prise en charge de la réparation et/ou (ii) de l'envoi de l'appareil à réparer dans les conditions de l'Article IV ci-dessus et dans tous les cas, au plus tard trente (30) jours après avoir été contacté par CROSSCALL, le Client sera considéré comme ayant renoncé à sa participation à l'Offre et à sa Dotation.

## **VI. EXCLUSIONS DE L'OFFRE**

Toute personne qui tenterait de falsifier toute information transmise à CROSSCALL dans le cadre de sa participation à l'Offre et/ou de contourner le présent Règlement, quel que soit le procédé utilisé, et notamment mais non limitativement, afin de bénéficier plusieurs fois de l'Offre, perdrait immédiatement le bénéfice de sa Dotation.

Toute Dotation acquise en violation du présent Règlement et/ou à la suite d'une fraude, devra être restituée, aux frais du Client, sans délai à CROSSCALL, qui se réserve en outre le droit d'entamer des poursuites judiciaires en cas de fraude ou de tentative de fraude, conformément aux dispositions de l'article 313-1 du Code Pénal.

## **VII. MODIFICATION DE L'OFFRE**

CROSSCALL se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger l'Offre. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Toute modification du présent Règlement fera l'objet d'une rectification consultable sur le Site, que le participant sera réputé avoir accepté, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification, du fait de sa participation à l'Offre.

## **VIII. OBLIGATIONS DE CROSSCALL**

1. Dès lors qu'un dossier de participation a fait l'objet d'une acceptation par CROSSCALL dans les conditions du présent Règlement, CROSSCALL est uniquement soumise à une obligation de moyens quant à la réparation de l'appareil. Dès lors, la responsabilité de CROSSCALL ne saurait être engagée en cas de panne de l'Appareil postérieurement à sa réparation, CROSSCALL ne fournissant aucune garantie quant au fonctionnement de l'appareil ayant fait l'objet d'une réparation au titre de l'Offre.
2. La responsabilité de CROSSCALL ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnements du réseau internet, d'acheminement de l'appareil ou de la Dotation ou de perte de courrier électronique relatif à la participation à l'Offre.

## **IX. DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles des Participants collectées lors de la participation au Jeu sont collectées par CROSSCALL font l'objet d'un traitement informatisé par CROSSCALL, sous sa responsabilité, destiné à gérer les participations à l'Offre, à désigner les gagnants, à remettre la Dotation,

CROSSCALL pourra également être amenée à les utiliser dans un but promotionnel notamment en envoyant des newsletters ou en réutilisant des réponses, des photos du smartphone ou de la tablette du Participant de manière anonyme notamment sur les réseaux sociaux et dans son rapport RSE dans le but de partager les résultats de l'opération sous réserve pour le participant, d'avoir donné son consentement exprès en cochant la case prévue à

cet effet.

Les données collectées pourront être communiquées aux sociétés partenaires de CROSSCALL pour les besoins de l'Offre sous réserve pour les participants d'y avoir consenti expressément en cochant la case prévue à cet effet. En aucun cas les informations ne seront transmises à des tiers sauf accord préalable exprès des participants.

Les données personnelles sont traitées conservées le temps nécessaire à l'exécution complète de l'Offre.

Les participants disposent d'un droit d'accès aux données personnelles les concernant et, le cas échéant, du droit de solliciter :

- la rectification ou l'effacement desdites données,
- la limitation du traitement desdites données par CROSSCALL,
- l'opposition au traitement des données personnelles les concernant,
- toutes informations relatives à leurs données.

A cet effet, les participants devront contacter CROSSCALL par e-mail à l'adresse suivante : [dpo@crosscall.com](mailto:dpo@crosscall.com) ou par courrier postal à l'adresse de son siège social :

CROSSCALL 245, rue Paul Langevin 13290 Aix-en-Provence

Conformément à la réglementation en vigueur, la demande doit être signée et préciser l'adresse à laquelle doit lui parvenir la réponse. Une réponse lui sera alors adressée dans un délai de 2 (deux) mois suivant la réception de la demande.

Les Participants bénéficient également d'un droit à la portabilité de leurs données leur permettant de les stocker ou les transmettre facilement du site [www.crosscall.com](http://www.crosscall.com) vers un autre site Internet en vue de leur réutilisation à des fins personnelles. A cet effet, les participants doivent adresser une demande en ce sens à CROSSCALL en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site [www.crosscall.com](http://www.crosscall.com) accessible via l'onglet « Demande de portabilité de mes données personnelles ».

Dès réception du formulaire dûment rempli, CROSSCALL adressera au demandeur dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai d'un mois, les données personnelles le concernant, sauf prorogation exceptionnelle à trois mois en raison de la complexité de la demande.

Les participants sont informés que seules les données personnelles suivantes sont concernées par ce droit à la portabilité :

- les données activement et sciemment fournies par les participants sollicitant la portabilité (ex. adresse postale, nom d'utilisateur etc.) ;
- les données issues de l'utilisation du site du Jeu par les participants (ex. historique de recherche, données à la localisation du Participant).

Les participants sont informés que des « cookies » sont implantés dans leur ordinateur, leur mobile ou leur tablette, lors de la consultation du Site pour participation à l'Offre.

Un cookie ne permet pas d'identifier un participant mais enregistre des informations relatives à la navigation de l'ordinateur sur le site du Jeu (les pages consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) qui pourront être lues lors de visites ultérieures afin de faciliter l'ergonomie de la visite et améliorer la fourniture des services.

La durée maximale de conservation de ces informations dans l'ordinateur est d'(un) 1 an.

Le participant peut choisir, à tout moment, de désactiver ces cookies ou paramétrer son navigateur afin que lui soient signalés les cookies qui sont déposés et demandés d'accepter ou non de tels cookies. Le Participant peut également décider d'accepter ou de refuser les cookies au cas par cas ou bien les refuser systématiquement.

CROSSCALL rappelle cependant aux participants que le paramétrage des cookies est susceptible de modifier leurs conditions d'accès au site du Jeu nécessitant l'utilisation de cookies.

D'une manière générale, l'ensemble des informations relatives à la politique des données personnelles et à l'utilisation des cookies mise en place par CROSSCALL peut être consulté en cliquant sur le lien ci-dessous : <https://crosscall.com/donnees-personnelles-et-cookies/>

#### **X. LOI APPLICABLE – RESOLUTION DES LITIGES**

Le présent Règlement est soumis à la loi française, à l'exception des règles de conflit de lois.

Tout différend né à l'occasion de la participation à l'Offre fera au préalable l'objet d'une tentative de règlement amiable.

En cas d'échec de tout règlement amiable, seuls les tribunaux d'Aix-en-Provence auront compétence pour trancher les litiges en découlant.